

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 82 (1994)

**Heft:** 2

  

**Artikel:** Tessin : loi minimaliste

**Autor:** Ish

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-286765>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Berne-Bienne

### Femmes dans l'administration

(nh) – A plusieurs occasions, le Conseil municipal biennois a manifesté sa volonté d'augmenter sensiblement la proportion des femmes dans tous les départements et à tous les échelons de l'administration de la ville. Il a donc chargé un groupe de travail permanent, le comité pour la promotion des femmes, de «formuler les requêtes spécifiques des femmes dans l'administration municipale et de les défendre de manière adéquate au sein des organes compétents».

Une analyse de la situation a révélé que, pour une proportion globale de 30% de femmes parmi le personnel, celles-ci étaient très mal représentées aux postes à responsabilités, et partant, dans les classes de salaire correspondantes. En outre, la répartition des femmes sur les différents secteurs est très inégale.

Ces constatations ont conduit le comité pour la promotion des femmes à remettre au Conseil municipal un programme de promotion détaillé et cohérent, visant à augmenter le nombre de femmes dans toutes les professions, tous les départements et à tous les niveaux hiérarchiques où elles brillent par leur absence.

Une grande importance est accordée aux mesures propres à rendre compatibles les responsabilités professionnelles et familiales. Le Conseil de ville a décidé de consulter les départements sur les mesures proposées.

### Le point sur les quotas

(nh) – Le dernier bulletin de F-Info consacre ses 39 pages aux quotas, «instrument de persuasion, d'exemple, comme moteur à une nouvelle convivialité entre les femmes». De nombreux articles, dont ceux des conseillères nationales Christiane Brunner et Rosemarie Antille, viennent compléter un dossier déjà fort étoffé. Simone Chapuis-Bischof, présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme, dresse dans le bulletin l'histoire des quotas. «L'initiative

Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales s'inscrit dans un vaste mouvement qui commence bien avant le 3 mars 1993 ou le 14 juin 1991, écrit-elle. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup>, mais surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, des hommes, des femmes, animés d'un profond sentiment de justice, ont proclamé l'égalité des droits entre hommes et femmes.»

Le dernier bulletin de F-Info sur les quotas de femmes peut être obtenu auprès de F-Info, case postale 7114, 2500 Bienne 7.

Neuchâtel

### Documentation

(br) – Femme, famille, travail, égalité... et leurs dérivés. Vastes sujets sur lesquels curieux-se-s, étudiant-e-s ou simples quidam-e-l-s peuvent avoir la brusque envie de se pencher.

Chaque bibliothèque pourra peut-être répondre par un document approprié. Mais toute une documentation rassemblée en un seul lieu, tournant autour des sujets précités, n'est pas forcément d'un accès direct et facile.

Installé à La Chaux-de-Fonds, le Bureau neuchâtelois de l'égalité et de la famille a organisé un petit centre de documentation très spécialisé et ouvert à tous. Celui-ci contient quelque quatre cents ouvrages, cent trente documents thématiques et une trentaine de périodiques suisses et étrangers.

Cette documentation se veut un instrument de travail complémentaire aux offres des bibliothèques. Il est possible de consulter sur place et d'emprunter... même par téléphone! Le service est gratuit... sauf les photocopies.

Le bureau a réalisé ce centre de documentation en plus de son travail habituel. Il a l'avantage de toucher aux domaines les plus divers: on y trouvera aussi bien des savants ouvrages concernant les questions féminines, les questions d'égalité et de politique familiale... mais également la pièce de théâtre d'Ibsen, *La Maison de Poupée*. C'est dire que la curiosité du bureau est toujours en alerte.

D'autre part, des contacts réguliers avec le Centre romand de documentation sur la condition féminine et l'égalité de Genève permet d'améliorer le service.

Bureau de l'égalité et de la famille, Parc 53, 2300 La Chaux-de-Fonds, téléphone (039) 21 81 00.

Tessin

### Loi minimaliste

(Ish) – La Commission féminine du cartel syndical tessinois a tiré les oreilles à l'Union syndicale suisse au sujet de l'acceptation critique du projet de révision de la loi sur le travail. Les militantes tessinoises reprochent à l'USS un changement de cap sur ce sujet. Depuis plusieurs années, à l'intérieur des syndicats, les femmes demandent la limitation du travail de nuit et se battent pour le maintien de l'interdiction pour les femmes.

A l'occasion d'une soirée d'information sur la santé, les relations sociales et familiales et le travail de nuit, un groupe de femmes a voté une résolution envoyée à la centrale syndicale. On y demande de promouvoir une très large consultation parmi la base syndicale sur la révision de la loi sur le travail, de s'engager dans une action de pression en vue de la discussion parlementaire et de se battre pour améliorer cette loi trop minimaliste qui favorise le démantèlement social. Enfin, la résolution demande à l'USS de se battre pour la loi sur l'égalité et pour l'assurance maternité, sans pour autant faire du troc en acceptant le travail de nuit.

### Familles sous la loupe

(Ish) – «La vie est très difficile.» Une phrase parmi d'autres est apposée au bas d'un questionnaire. La femme qui lance ce cri d'alarme est l'une des nombreuses cheffes de famille monoparentale qui ont répondu à l'enquête réalisée au Tessin avec le soutien du Fonds national suisse pour la recherche scientifique (PNR 29). Cette enquête, qui traite de la situation psycho-sociale des familles monoparentales, est la première et la plus approfondie réalisée en Suisse sur ce thème.

Les chiffres du recensement 1990 de la population décrivent une réalité sociale inquiétante, tant du point de vue quantitatif que qualitatif; 7,9% des familles suisses sont monoparentales (Tessin: 11%), soit 145 000

familles, et élèvent 14% des enfants de moins de 20 ans. Séparé-e-s, divorcé-e-s, veufs ou veuves, mères célibataires ou, plus rarement, pères célibataires vivent dans la précarité et la solitude, victimes d'un manque d'informations sur leurs droits.

Le stress, l'anxiété, l'isolement, la précarité sont souvent les conséquences d'un divorce ou de la mort du conjoint. Une rupture brutale du lien conjugal précipite la famille dans une situation psychologique dramatique. Ces familles, surtout celles des milieux les plus défavorisés, ont des besoins quotidiens auxquels l'actuelle politique sociale n'est pas en mesure de répondre. Dans le domaine privé, quelques associations offrent des structures d'appui, malheureusement insuffisantes; 85% des familles monoparentales ont une femme comme cheffe de famille. De nombreuses mères ne peuvent résoudre seules les besoins prioritaires, et souvent urgents, auxquels elles sont confrontées: difficultés financières, obstacles à trouver un travail, cumul des charges professionnelles, familiales et ménagères, logement incompatible avec un budget qui, dans la plupart des cas, ne dépasse pas les 3000 francs, etc.

Cet ensemble de difficultés place au second plan le problème d'une présence éducative pour les enfants. Cet enchaînement de situations négatives débouche sur un malaise social qui se transmet de génération en génération.

1994 étant l'Année internationale de la famille, ce n'est donc pas par hasard si l'enquête tessinoise arrive dans ce contexte de réflexion et de revendications. La demande d'une prise de conscience politique des difficultés rencontrées par les familles monoparentales trouvera une première réponse: une aide différenciée, faisant référence au revenu minimum garanti, devrait trouver place dans la révision de la loi cantonale sur les allocations familiales.

Cette enquête sera présentée à Lausanne le 18 mars, à l'occasion du colloque «Famille et sécurité sociale» organisé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique - PNR 29 (information à la direction du PNR 29, case postale 70, 1000 Lausanne 24).